

L'anglophone connaît mal la loi 101



Michel PLOURDE

MONTREAL (PC) — L'écrasante majorité des anglophones croit la loi 101 plus sévère qu'elle ne l'est en réalité et réclame par conséquent sa libéralisation. Ironiquement, le français comme langue de travail ne s'impose pas aussi rapidement que prévu.

Telles sont les principales conclusions de deux études commandées par le Conseil de la langue française et rendues publiques hier.

La première, effectuée par la maison Sondagex, porte sur la connaissance de certaines dispositions de la loi 101. On y apprend notamment que, si plusieurs d'entre elles sont méconnues tant chez les

anglophones que chez les francophones, les deux groupes linguistiques ont une perception très différente de la loi.

Ainsi, 50,6 pour 100 des anglophones croient que le français est obligatoire dans la signature d'un contrat entre deux citoyens non francophones alors que 31,2 pour 100 savent que la loi laisse le libre choix.

Fait plus troublant, les trois quarts des anglophones ne croient pas que leur enfant puisse aller à l'école dans sa langue s'il est seul à le demander dans sa région alors que la loi le permet de fait. Par contre, 84,2 pour 100 d'entre eux

connaissent les conditions d'admissibilité à l'enseignement en anglais.

Répondre en anglais

Une majorité de francophones ignore qu'un anglophone a le droit de répondre en anglais au cours d'une entrevue pour obtenir un emploi au gouvernement du Québec.

On note enfin, dans l'analyse des réponses de 1.417 Québécois recueillies entre le 15 mars et le 8 avril 1983, que 86 pour 100 des 417 anglophones répondants voudraient que la charte de la langue française soit amendée afin d'accorder une protection accrue à leur langue et à leurs droits. Chez les allophones, 65

pour 100 des 274 personnes interrogées souhaitent des amendements à la loi. Seulement le tiers des francophones désirent une libéralisation en faveur de l'anglais.

Le président du Conseil de langue française (CLF), M. Michel Plourde, attribue cette méconnaissance de la loi 101 à "une perception fautive et à des grossissements développés par le bouche à oreille et aussi, peut-être, à cause des médias".

Le français au travail

Dans la seconde étude, intitulée "L'usage du français au travail" et publiée dans la collection des dossiers du CLF, le sociologue Denis Monnier a comparé de manière exhaustive des données recueillies par la Commission Gendron en 1971 et d'autres colligées en 1979 — soit

deux ans seulement après l'entrée en vigueur de la charte — par le Centre de sondages de l'Université de Montréal.

Il en ressort principalement que le français au travail a enregistré certains progrès "lents et fragiles" durant cette période. Ainsi, dans l'agglomération urbaine de Montréal, 54,9 pour 100 des travailleurs gagnaient leur vie uniquement en français en 1979 contre 48 pour 100 en 1971. Dans l'ensemble du Québec les proportions sont de 69,4 pour 100 contre 66,2 pour 100.

Par contre, comme l'avait constaté la Commission Gendron, le français a régressé chez les cadres.

"Cet état de chose perpétue l'image de langue dominée sur le marché du travail", écrit M. Monnier.

Godin: On va se hâter lentement

(PC) — Le gouvernement québécois n'a pas l'intention d'appliquer aux Anglo-Québécois le même traitement que le gouvernement de Winnipeg a réservé aux Franco-Manitobains, a affirmé hier le ministre des Communautés culturelles et de l'Immigration, M. Gerald Godin.

Lors de la période des questions à l'Assemblée nationale, M. Godin a rappelé qu'en 93 ans, la population française au Manitoba avait été réduite de 15 pour 100 à 3 pour 100.

"Si c'est ce que les Anglais veulent, qu'ils le disent et on le fera. Mais je pense que ce ne sont pas les intentions du gouvernement de faire aux Anglo-Québécois la même chose que le Manitoba a fait aux Franco-Manitobains", a dit M. Godin.

Le ministre répondait aux questions de l'Opposition libérale qui dénonçait la loi 101.

Le député libéral de Mont-Royal, M. John Ciaccia, a accusé le gouvernement de "cacher" des analyses juridiques qui prouveraient, croit-il, que les règlements découlant de la loi 101 sont "invalides".

M. Ciaccia s'étonne en conséquence du retard que le gouvernement prend à corriger la loi et les règlements.

M. Godin a invité l'Opposition à la prudence dans le dossier linguistique. "On va se hâter

lentement et quand la loi 101 sera amendée, elle le sera pour longtemps."

Désaccord

Par ailleurs, péquistes et libéraux reconnaissent que le nombre de citoyens ayant quitté le Québec depuis 1970 a largement dépassé le nombre de ceux qui s'y sont installés.

Toutefois, leur désaccord est total quant aux causes de ce problème et aux solutions qu'on pourrait y apporter.

Interrogé à l'Assemblée nationale hier à ce sujet par l'Opposition, M. Godin estime que le régime fédéral actuel, en favorisant l'économie de l'Ontario au détriment de celle du Québec, a favorisé l'émigration de Québécois.

La seule solution pour M. Godin est la souveraineté du Québec car elle "mettrait fin aux politiques économiques fédérales qui nuisent systématiquement au Québec".

Pour le député libéral de Gatineau, M. Michel Gratton, la loi 101 est largement responsable de l'exode des Québécois. Aussi, M. Gratton suggère plutôt qu'on modifie les articles de la loi qui traitent de la langue d'enseignement afin de faciliter la venue d'anglophones des autres provinces au Canada.

Le ministre Godin et le député Gratton sont toutefois d'accord pour reconnaître la validité des chiffres du recensement de 1981.

Ces chiffres indiquent qu'entre 1971 et 1981,

le Québec a perdu 200.000 citoyens, soit 59.000 avant 1976 et 141.000 entre 1976 et 1981.

Viande pour congelateur

BOUCHERIE VARIÉTÉ 628-3225

7250, boul. Henri-Bourassa, Charlesbourg
GILLES PETITCLERC, propriétaire
VARIÉTÉ DE FRUITS ET LÉGUMES
OUVERT 7 JOURS
Ces prix sont en vigueur jusqu'au 14 juin inclusivement.

BOEUF HACHÉ MAIGRE (sac de 10 lb) frais 4.17 kg 1.89 lb	BOEUF HACHÉ MI-MAIGRE (sac de 10 lb) frais 3.06 kg 1.39 lb	BIFTECK BOSTON (surlonge désossée) Quantité désirée 5.93 kg 2.69 lb	CUBES pour brochettes et fondues 7.47 kg 3.39 lb	BACON MAISON Quantité désirée 3.51 kg 1.59 lb	FILET MIGNON (4 à 5 lb en morceaux) 8.80 kg 3.99 lb
ROSBIF FRANÇAIS (int. de ronde) 7.69 kg 3.49 lb	NOTRE SPECIALITE Fondue chinoise (noix de ronde) 7.91 kg 3.59 lb	LONGE COURTE (T-bone) environ 25 à 30 lb Coupée à votre choix et emballée sans frais. 4.39 kg 1.99 lb	CAFÉ LE CHIEN D'OR moulu à votre choix 7.25 kg 3.29 lb	INTERIEUR DE RONDE (Haut de ronde) en steak, en rosbif, en cubes, pour brochettes ou fondue. De 12 à 15 lb 6.37 kg 2.89 lb	

CLINIQUE BELLEMARE
LE CENTRE DU VERRE DE CONTACT
OUVERT JEUDI SOIR, VENDREDI SOIR ET SAMEDI
À NUL AUTRE ENDROIT À QUÉBEC
350, boul. Charest est
522-3924
Stationnement gratuit

SUPER-VENTE AVANT LA FÊTE DES PÈRES

COMPLETS 3 pièces Polyester et laine 36 à 46. Beige, marine, gris et bleu. Rég. 169,95\$ - SPECIAL 99\$	PANTALONS DE TOILETTE Grandeurs: 28 à 42 Rég. 39,95\$ à 49,95\$ - SPECIAL 29,95\$
SAFARI A MANCHES COURTES Couleurs estivales Rég. 79,95\$ - SPECIAL 49,95\$	VESTONS SPORT 36 à 46 SPECIAL 89,95\$ Pantalon gratuit
VESTONS SPORT cuir plongé Rég. 350\$ - SPECIAL 199\$	PANTALONS SPORT (Jeans) Beige, gris, blanc, noir 28 à 38 Rég. 29,95\$ - SPECIAL 19,95\$

BOUTIQUE Charles Giguère
CONFECTION POUR HOMMES
653-6243 999, de Bourgogne (voisin de K-mart)
Place des Quatre-Bourgeois, Ste-Foy

La nouvelle Spéciale Légère

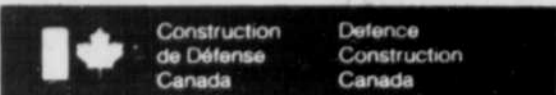


Régulier et King Size.

La légère à saveur généreuse.

AVIS: Santé et Bien-être social Canada considère que le danger pour la santé croît avec l'usage — éviter d'inhaler.
Mark Ten Special Légère Régulier et King Size "Goudron" 11 mg., Nicotine 1.0 mg.

avis divers - appels d'offres -



DOSSIER: BA33010 bfc Bagotville (Québec)
Construire un atelier polyvalent pour l'entretien des CF-18, lot no 2

Les documents constituant la soumission sont disponibles aux entrepreneurs généraux et aussi dans les deux langues officielles.

DATE DE FERMETURE LE MERCREDI 6 juillet 1983.
DEPOT POUR DOCUMENTS: \$100

Le secrétaire recevra jusqu'à 3 heures de l'après-midi (heure avancée de l'Est) les soumissions sous pli cacheté, dont les enveloppes indiqueront le contenu et seront adressées au soussigné.

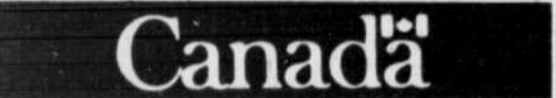
Les plans, devis et les formules de soumission sont disponibles pour examen aux Bureaux de l'Association des Constructeurs aux endroits suivants:

Ville de Québec, Chicoutimi, Ste-Foy, Trois-Rivières, Montréal, Arvida, ainsi qu'à notre bureau régional à Montréal.

Les intéressés pourront se procurer les documents de soumissions en adressant leur demande à notre Service des plans, à l'adresse ci-dessous, ou téléphoner l'indicateur régional 613-998-9549, ou télex 053-3726/053-3727. Cette demande devra être accompagnée du dépôt stipulé ci-dessus, payable à l'ordre de Construction de Défense (1951) Limitée.

Un dépôt de garantie, si nécessaire, au montant indiqué dans les documents devra accompagner chaque soumission.

W.J. Mullock, secrétaire
Construction de Défense (1951) Limitée
Billings Bridge Plaza
12e étage, Immeuble SBI
2323, Promenade Riverside
Ottawa, Ontario
K1A 0K3



LA COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE DE LA MAURICIE

Case postale 580
2072, rue Gignac, Shawinigan, Qué. G9N 6V7
(819) 539-6971

DEMANDE DE SOUMISSIONS Services de l'approvisionnement APPEL D'OFFRES PUBLIC

La Commission scolaire régionale de la Mauricie recevra jusqu'à 15h00 (heure en vigueur localement), le mercredi 22 juin 1983, des soumissions sous enveloppes scellées pour l'achat d'ameublement, de machinerie et d'outillage.

- PROJET: 500
- A-1 Mobilier scolaire et administration
 - A-5 Equipements divers
 - C-1 Sc. familiales (enseignement ménager)
 - D-1 Initiation à la technologie
 - F-1 Machine et acc. de bureau/imprimerie
 - N-1 Arts plastiques
 - P-1 Musique
 - Q-1 Audio-visuel
 - R-1 Entretien-réparation (outillage)
 - R-2 Outillage (enseignement)
 - S-1 Education physique
 - U-1 Laboratoires (chimie, physique, biologie, écologie)

Les cahiers des charges et autres renseignements peuvent être obtenus au bureau de la Commission scolaire régionale de la Mauricie, au Service de l'approvisionnement, au 2072, rue Gignac, Shawinigan, ou en téléphonant à (819) 539-6971, postes 219 ou 286. Les cahiers des charges seront disponibles à partir du 7 juin 1983.

Les soumissions seront ouvertes le mercredi 22 juin 1983, à 15h00 (heure en vigueur localement), au Centre administratif de la Commission scolaire régionale de la Mauricie, à l'adresse ci-haut mentionnée. Les soumissionnaires peuvent assister à l'ouverture.

La Commission scolaire régionale de la Mauricie ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions. De plus, elle se réserve le droit d'accepter une soumission en tout ou en partie. **Aucun dépôt n'est requis** avec la soumission.

Le 30 mai 1983 Le Directeur général
ROGER BOURASSA

APPEL D'OFFRES

PROJET: Ville de Gagnon
Centre sportif Severson
Rénovation

EXPERTS-CONSEILS: LMBDS-Sidam Inc.
3671, boul. Harvey
Jonquière, Qué. G7X 3A9

ARCHITECTE: Monsieur André Labbé
1939, Place Davis
Jonquière, Qué. G7S 4L3

La Ville de Gagnon, propriétaire, demande des soumissions pour la rénovation du Centre sportif Severson à Ville de Gagnon.

Seuls sont autorisés à soumissionner pour l'exécution des travaux, les entrepreneurs de construction au sens de la Loi sur la qualification des Entrepreneurs de construction (1975, L.Q., chapitre 53) qui ont leur principale place d'affaires dans la province de Québec.

Les plans, devis, documents contractuels et autres renseignements pourront être obtenus au Bureau des experts-conseils, LMBDS-Sidam Inc., 3671, boulevard Harvey, Jonquière, Qué. G7X 3A9, téléphone (418) 547-4761, contre un dépôt de cent dollars (100.00) qui sera remboursé au soumissionnaire s'il remet les plans et devis en bon état, dans les trente jours (30) qui suivent l'ouverture des soumissions.

Les soumissions devront être accompagnées d'un chèque visé au montant de 35,000 dollars à l'ordre du propriétaire, Ville de Gagnon, ou d'un cautionnement de soumission, établi au même montant valide pour une période de quarante-cinq (45) jours de la date d'ouverture des soumissions. Cette garantie de soumission devra être échangée à la signature du contrat pour un cautionnement d'exécution et un cautionnement des obligations pour gages, matériaux et services, chacun égal à cinquante pour cent du montant du contrat.

Les soumissions (l'original et deux copies) dans des enveloppes cachetées et adressées au soussigné, seront reçues au bureau du secrétaire-trésorier, monsieur Maurice Hews, Ville de Gagnon, Hôtel de Ville, Ville de Gagnon, Qué., jusqu'à 16:00 heures, heure en vigueur localement, le 27e jour du mois de juin 1983, pour être ouvertes publiquement au même endroit, le même jour et à la même heure.

L'entrepreneur soumissionnaire a la responsabilité de s'assurer que les sous-traitants qu'il a choisis dans les spécialités ci-dessous mentionnées, lui fourniront, à leurs frais, un cautionnement d'exécution et un cautionnement des obligations pour gages, matériaux et services, chacun pour 50 pour cent du prix du contrat de la spécialité.

Spécialités	Montant du chèque visé ou Cautionnement de soumission en dollars
Charpente d'acier	7,000.00
Revêtement métallique	3,000.00
Plomberie	10,000.00

Les soumissions de ces sous-traitants seront accompagnées d'un chèque visé au montant stipulé ci-dessus, fait à l'ordre du propriétaire, ou d'un cautionnement de soumission établi au même montant, valide pour soixante (60) jours de la date d'ouverture des soumissions.

Les entrepreneurs soumissionnaires sont responsables du choix des sous-traitants, tant pour leur solvabilité que pour le contenu de leur soumission.

Le propriétaire ne s'engage pas à accepter la plus basse ou quelque autre des soumissions reçues.

Monsieur Maurice Hews
Secrétaire-trésorier
Ville de Gagnon

Les annonces classées,
un supermarché
de bonnes affaires!

LE SOLEIL
647-3311

APPEL D'OFFRES

DEMANDE DE SOUMISSIONS PUBLIQUES POUR LA VENTILATION DES ATELIERS DE DÉBOSSÉLAGE, D'AUTOMOBILES ET DE MENUISERIE DE L'ÉCOLE POLYVALENTE BENOÎT-VACHON.

PROPRIÉTAIRE: COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE LOUIS-FRÉCHETTE
30, rue Champagnat
LÉVIS (Québec)
G6V 2A5

GROUPE-CONSEIL EN CHARPENTE, MÉCANIQUE ET ÉLECTRICITÉ:

ANGERS, DROUIN, SIMARD ET ASS. LTÉE
2014, boul. Charest ouest
Bureau 200
SAINTÉ-FOY (Québec)
G1N 4N6

La Commission scolaire régionale Louis-Frêchette, propriétaire, demande des soumissions pour la ventilation des ateliers de débousselage, d'automobiles et de menuiserie.

Seuls sont autorisés à soumissionner pour l'exécution des travaux, les entrepreneurs en mécanique et électricité qui ont leur principale place d'affaires dans la province de Québec.

Les plans, devis, documents contractuels et autres renseignements pourront être obtenus au bureau de l'ingénieur à partir du 8 juin 1983 contre un dépôt de cinquante (50.00 \$) dollars qui sera remboursé au soumissionnaire s'il remet les plans et devis en bon état, dans les trente (30) jours qui suivent l'ouverture des soumissions.

Les soumissions devront être accompagnées d'un chèque certifié de 12 000 \$ fait à l'ordre du propriétaire, la Commission scolaire régionale Louis-Frêchette, ou d'un cautionnement de soumission, établi au même montant valide pour une période de quarante-cinq (45) jours de la date d'ouverture des soumissions. Cette garantie de soumission devra être échangée à la signature du contrat pour un cautionnement d'exécution et un cautionnement des obligations pour gages, matériaux et services, chacun égal à cinquante pour cent (50%) du montant du contrat.

Les soumissions (l'original et deux copies) dans des enveloppes cachetées seront reçues au Bureau des Soumissions Déposées du Québec, le jeudi 30 juin 1983 jusqu'à 10 heures, heure en vigueur localement au 375, rue Verdun. L'original sera identifié "Propriétaire" incluant le chèque certifié et les autres copies seront identifiées "Ingénieur et B.S.D.Q.". L'ouverture publique des soumissions aura lieu, le lundi 4 juillet 1983 à 10 heures au bureau du propriétaire à 30, rue Champagnat, Lévis (Québec) G6V 6P5.

Les entrepreneurs soumissionnaires sont responsables du choix des sous-traitants tant pour leur solvabilité que pour le contenu de leur soumission.

Pour ce projet et selon les contrats, les entrepreneurs en ventilation agissent comme entrepreneur général.

Toutes les soumissions devront être faites conformément aux dispositions de l'arrêté en conseil 2380 en date du 7 décembre 1961.

Le propriétaire ne s'engage pas à accepter la plus basse ou quelque autre des soumissions reçues.

Donné à Lévis, ce 3e jour de juin 1983.

Ghyslain Guay
Directeur général

APPEL D'OFFRES

PROJET: L'École "D" de Charny
13ième Avenue est
Québec

PROPRIÉTAIRE: Commission scolaire Chaudière-Etchemin
111, rue de la Fabrique, C.P. 2128
St-Romuald, Québec
G6W 2K7
Tél.: (418) 839-0611

ARCHITECTES: Les Architectes Bisson, Poulin ET
Dominique Blais, Architecte
101, 52ième Rue est
Charlesbourg, Québec
G1H 2J1
Tél.: (418) 623-1587

INGENIEURS EN MÉCANIQUE ET ÉLECTRICITÉ: Angers, Drouin, Simard et ass. Ltée
Groupe conseil
2014, boul. Charest ouest, Bureau 200
Ste-Foy, Québec
G1N 4N6
Tél.: (418) 687-0169

INGENIEUR EN STRUCTURE: Claude Cantin
1611, 13ième Avenue est
Charny, Québec
G6W 3Z3
Tél.: (418) 2475

La Commission scolaire Chaudière-Etchemin propriétaire demande des soumissions pour la construction de L'École "D", à Charny.

Seuls sont autorisés à soumissionner pour l'exécution des travaux, les entrepreneurs de construction au sens de la Loi sur la qualification des entrepreneurs de construction (1975, L.Q., chapitre 53) qui ont leur principale place d'affaires dans la Province de Québec.

Les plans, devis, documents contractuels et autres renseignements pourront être obtenus au bureau des architectes, contre un dépôt de (\$100.00) cent dollars qui sera remboursé au soumissionnaire s'il remet les plans et devis en bon état, dans les trente jours (30) qui suivent l'ouverture des soumissions.

Les soumissions devront être accompagnées d'un chèque visé au montant de \$115,000.00 à l'ordre du propriétaire La Commission scolaire Chaudière-Etchemin ou d'un cautionnement de soumission, établi au même montant valide pour une période de quarante-cinq (45) jours de la date d'ouverture des soumissions. Cette garantie de soumission devra être échangée à la signature du contrat pour un cautionnement d'exécution et un cautionnement des obligations pour gages, matériaux et services, chacun égal à cinquante pour cent (50%) du montant du contrat.

Les soumissions (l'original et deux copies) dans des enveloppes cachetées et adressées au soussigné, seront reçues à la Commission scolaire Chaudière-Etchemin, 111, rue de la Fabrique, St-Romuald, jusqu'à 15 heures, heure en vigueur localement, le vingt-neuf (29) du mois de juin 1983 pour être ouvertes publiquement au même endroit, le même jour et la même heure.

L'entrepreneur soumissionnaire a la responsabilité de s'assurer que les sous-traitants qu'il a choisis dans les spécialités ci-dessous mentionnées, lui fourniront, à leurs frais, un cautionnement d'exécution et un cautionnement des obligations pour gages, matériaux et services, chacun pour 50% du prix du contrat de la spécialité.

SPECIALITES	MONTANT DU CHEQUE VISE OU CAUTIONNEMENT DE SOUMISSION EN DOLLARS
Structure d'acier	\$ (10,000.00)
Plomberie	\$ (5,000.00)
Ventilation	\$ (15,000.00)
Electricité	\$ (15,000.00)

Les soumissions de ces sous-traitants seront accompagnées d'un chèque visé au montant stipulé ci-dessus, fait à l'ordre du propriétaire, ou d'un cautionnement de soumission établi au même montant, valide pour 60 jours de la date d'ouverture des soumissions.

Les entrepreneurs soumissionnaires sont responsables du choix des sous-traitants, tant pour leur solvabilité que pour le contenu de leur soumission.

Toutes les soumissions devront être faites conformément aux dispositions de l'arrêté en conseil 2380 en date du 7 décembre 1961.

Le propriétaire ne s'engage pas à accepter la plus basse ou quelque autre des soumissions reçues.

Monsieur J. Médard Leblanc
Directeur général

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DIVISION DE QUEBEC

No: 200-11-000614-837 SURINT.: 022566

COUR SUPERIEURE (En matière de faillite)

Dans l'affaire de la faillite de:

LES OLYMPIDES DES CAPS INC., corporation légalement constituée en vertu de la Loi des Compagnies, ayant son siège social au 382, rang St-Elzéar, St-Frédéric-Caps, Québec, G0A 4J0, et ayant sa place d'affaires au 111, rue Delage, Beauport, Québec, G1E 4X7, débitrice

CECILE JEAN, femme d'affaires, domiciliée au 111, rue Delage, Beauport, Québec, G1E 4X7, ayant fait affaires sous la raison sociale de "BIJOUTATION ENR", au 149, Seigneuriale, Beauport, Québec, G1E 4Y7, débitrice

SOYEZ AVISÉ, par les présentes, que la débitrice mentionnée en titre a fait cession de ses biens le 27e jour de mai 1983 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 16e jour de juin 1983, à 10h30, au bureau des syndics, 1, Parc Samuel-Holland, Bureau 250, en la cité de Québec, dans la province de Québec.

Date de Québec, ce 2e jour de juin 1983.

SAMSON, BELAIR INC., syndics de l'actif de LES OLYMPIDES DES CAPS INC.

Pierre Poliquin, c.g.a., syndic

SOYEZ AVISÉ, par les présentes, que la débitrice mentionnée en titre a fait cession de ses biens le 27e jour de mai 1983 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 16e jour de juin 1983, à 11h30, au bureau des syndics, 1, Parc Samuel-Holland, Bureau 250, en la cité de Québec, dans la province de Québec.

Date de Québec, ce 2e jour de juin 1983.

SAMSON, BELAIR INC., syndics de l'actif de LES OLYMPIDES DES CAPS INC.

Pierre Poliquin, c.g.a., syndic

SOYEZ AVISÉ, par les présentes, que la débitrice mentionnée en titre a fait cession de ses biens le 27e jour de mai 1983 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 16e jour de juin 1983, à 11h30, au bureau des syndics, 1, Parc Samuel-Holland, Bureau 250, en la cité de Québec, dans la province de Québec.

Date de Québec, ce 2e jour de juin 1983.

SAMSON, BELAIR INC., syndics de l'actif de LES OLYMPIDES DES CAPS INC.

Pierre Poliquin, c.g.a., syndic

SOYEZ AVISÉ, par les présentes, que la débitrice mentionnée en titre a fait cession de ses biens le 27e jour de mai 1983 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 16e jour de juin 1983, à 11h30, au bureau des syndics, 1, Parc Samuel-Holland, Bureau 250, en la cité de Québec, dans la province de Québec.

Date de Québec, ce 2e jour de juin 1983.

SAMSON, BELAIR INC., syndics de l'actif de LES OLYMPIDES DES CAPS INC.

Pierre Poliquin, c.g.a., syndic

SOYEZ AVISÉ, par les présentes, que la débitrice mentionnée en titre a fait cession de ses biens le 27e jour de mai 1983 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 16e jour de juin 1983, à 11h30, au bureau des syndics, 1, Parc Samuel-Holland, Bureau 250, en la cité de Québec, dans la province de Québec.

Date de Québec, ce 2e jour de juin 1983.

SAMSON, BELAIR INC., syndics de l'actif de LES OLYMPIDES DES CAPS INC.

Pierre Poliquin, c.g.a., syndic

SOYEZ AVISÉ, par les présentes, que la débitrice mentionnée en titre a fait cession de ses biens le 27e jour de mai 1983 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 16e jour de juin 1983, à 11h30, au bureau des syndics, 1, Parc Samuel-Holland, Bureau 250, en la cité de Québec, dans la province de Québec.

Date de Québec, ce 2e jour de juin 1983.

SAMSON, BELAIR INC., syndics de l'actif de LES OLYMPIDES DES CAPS INC.

Pierre Poliquin, c.g.a., syndic

SOYEZ AVISÉ, par les présentes, que la débitrice mentionnée en titre a fait cession de ses biens le 27e jour de mai 1983 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 16e jour de juin 1983, à 11h30, au bureau des syndics, 1, Parc Samuel-Holland, Bureau 250, en la cité de Québec, dans la province de Québec.

Date de Québec, ce 2e jour de juin 1983.

SAMSON, BELAIR INC., syndics de l'actif de LES OLYMPIDES DES CAPS INC.

Pierre Poliquin, c.g.a., syndic

SOYEZ AVISÉ, par les présentes, que la débitrice mentionnée en titre a fait cession de ses biens le 27e jour de mai 1983 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 16e jour de juin 1983, à 11h30, au bureau des syndics, 1, Parc Samuel-Holland, Bureau 250, en la cité de Québec, dans la province de Québec.

Date de Québec, ce 2e jour de juin 1983.

SAMSON, BELAIR INC., syndics de l'actif de LES OLYMPIDES DES CAPS INC.

Pierre Poliquin, c.g.a., syndic

SOYEZ AVISÉ, par les présentes, que la débitrice mentionnée en titre a fait cession de ses biens le 27e jour de mai 1983 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 16e jour de juin 1983, à 11h30, au bureau des syndics, 1, Parc Samuel-Holland, Bureau 250, en la cité de Québec, dans la province de Québec.

Date de Québec, ce 2e jour de juin 1983.

SAMSON, BELAIR INC., syndics de l'actif de LES OLYMPIDES DES CAPS INC.

Pierre Poliquin, c.g.a., syndic

SOYEZ AVISÉ, par les présentes, que la débitrice mentionnée en titre a fait cession de ses biens le 27e jour de mai 1983 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 16e jour de juin 1983, à 11h30, au bureau des syndics, 1, Parc Samuel-Holland, Bureau 250, en la cité de Québec, dans la province de Québec.

Date de Québec, ce 2e jour de juin 1983.

SAMSON, BELAIR INC., syndics de l'actif de LES OLYMPIDES DES CAPS INC.

Pierre Poliquin, c.g.a., syndic

SOYEZ AVISÉ, par les présentes, que la débitrice mentionnée en titre a fait cession de ses biens le 27e jour de mai 1983 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 16e jour de juin 1983, à 11h30, au bureau des syndics, 1, Parc Samuel-Holland, Bureau 250, en la cité de Québec, dans la province de Québec.

Date de Québec, ce 2e jour de juin 1983.

SAMSON, BELAIR INC., syndics de l'actif de LES OLYMPIDES DES CAPS INC.

Pierre Poliquin, c.g.a., syndic

SOYEZ AVISÉ, par les présentes, que la débitrice mentionnée en titre a fait cession de ses biens le 27e jour de mai 1983 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 16e jour de juin 1983, à 11h30, au bureau des syndics, 1, Parc Samuel-Holland, Bureau 250, en la cité de Québec, dans la province de Québec.

Date de Québec, ce 2e jour de juin 1983.

SAMSON, BELAIR INC., syndics de l'actif de LES OLYMPIDES DES CAPS INC.

Pierre Poliquin, c.g.a., syndic

SOYEZ AVISÉ, par les présentes, que la débitrice mentionnée en titre a fait cession de ses biens le 27e jour de mai 1983 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 16e jour de juin 1983, à 11h30, au bureau des syndics, 1, Parc Samuel-Holland, Bureau 250, en la cité de Québec, dans la province de Québec.

Date de Québec, ce 2e jour de juin 1983.

SAMSON, BELAIR INC., syndics de l'actif de LES OLYMPIDES DES CAPS INC.

Pierre Poliquin, c.g.a., syndic

SOYEZ AVISÉ, par les présentes, que la débitrice mentionnée en titre a fait cession de ses biens le 27e jour de mai 1983 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 16e jour de juin 1983, à 11h30, au bureau des syndics, 1, Parc Samuel-Holland, Bureau 250, en la cité de Québec, dans la province de Québec.

Date de Québec, ce 2e jour de juin 1983.

SAMSON, BELAIR INC., syndics de l'actif de LES OLYMPIDES DES CAPS INC.

Pierre Poliquin, c.g.a., syndic

SOYEZ AVISÉ, par les présentes, que la débitrice mentionnée en titre a fait cession de ses biens le 27e jour de mai 1983 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 16e jour de juin 1983, à 11h30, au bureau des syndics, 1, Parc Samuel-Holland, Bureau 250, en la cité de Québec, dans la province de Québec.

Date de Québec, ce 2e jour de juin 1983.

SAMSON, BELAIR INC., syndics de l'actif de LES OLYMPIDES DES CAPS INC.

Pierre Poliquin, c.g.a., syndic

SOYEZ AVISÉ, par les présentes, que la débitrice mentionnée en titre a fait cession de ses biens le 27e jour de mai 1983 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 16e jour de juin 1983, à 11h30, au bureau des syndics, 1, Parc Samuel-Holland, Bureau 250, en la cité de Québec, dans la province de Québec.

Date de Québec, ce 2e jour de juin 1983.

SAMSON, BELAIR INC., syndics de l'actif de LES OLYMPIDES DES CAPS INC.

Pierre Poliquin, c.g.a., syndic

SOYEZ AVISÉ, par les présentes, que la débitrice mentionnée en titre a fait cession de ses biens le 27e jour de mai 1983 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 16e jour de juin 1983, à 11h30, au bureau des syndics, 1, Parc Samuel-Holland, Bureau 250, en la cité de Québec, dans la province de Québec.

Date de Québec, ce 2e jour de juin 1983.

SAMSON, BELAIR INC., syndics de l'actif de LES OLYMPIDES DES CAPS INC.

Pierre Poliquin, c.g.a., syndic

SOYEZ AVISÉ, par les présentes, que la débitrice mentionnée en titre a fait cession de ses biens le 27e jour de mai 1983 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 16e jour de juin 1983, à 11h30, au bureau des syndics, 1, Parc Samuel-Holland, Bureau 250, en la cité de Québec, dans la province de Québec.

Date de Québec, ce 2e jour de juin 1983.

SAMSON, BELAIR INC., syndics de l'actif de LES OLYMPIDES DES CAPS INC.

Pierre Poliquin, c.g.a., syndic

SOYEZ AVIS

L'EFFICACITÉ DES PRIX-RIPOSTE IGA... LES CONSOMMATEURS L'ONT PROUVÉE!

Depuis mars dernier, nous avons noté une augmentation considérable de la clientèle chez nous. Après avoir comparé, une foule de consommateurs ont choisi notre formule gagnante. Ils savent reconnaître les vraies économies.

ET ÇA CONTINUE!

L'augmentation des ventes nous permet de poursuivre notre politique des "prix-riposte". Vous pourrez encore profiter des économies appréciables que représentent ces "prix-riposte".

Avec nos superaubaines hebdomadaires, nos prix-riposte et notre service exceptionnel... comme toujours chez IGA, nous faisons tout pour vous faire plaisir!

**POUR
VOUS FAIRE
PLAISIR**



Boniprix



LA SUPERVENTE DÉCLIC



<p>GÂTEAUX STUART CROQUETTES, ROULÉS SUISSES, MAY WEST</p> <p>1,39</p> <p>Boîte de 6</p>		<p>PAINS À HOT DOG OU À HAMBURGER IGA</p> <p>75¢</p> <p>Paq. de 12</p>
<p>OEUFs FRAIS CALIBRE MOYEN CANADA "A" IGA</p> <p>99¢</p> <p>DOUZ.</p>		<p>BEURRE SALÉ CANADA 1 LACTANTIA</p> <p>1,99</p> <p>Paq. 454 g (1 lb)</p>

Prix en vigueur jusqu'au samedi 11 juin 1983. Nous nous réservons le droit de limiter les quantités.

<p>BISCUITS SODA SUPER MINCES DAVID</p> <p>99¢</p> <p>Boîte 450 g</p>	<p>SAUCE TOMATE HUNT'S</p> <p>3/1,00</p> <p>Boîtes 213 mL (7.5 oz)</p>	<p>RIZ À LONGS GRAINS UNCLE BEN'S CONVERTED</p> <p>3,49</p> <p>Sac 2 kg</p>			
<p>JUS DE RAISIN SURGÉLÉ McCAIN</p> <p>1,19</p> <p>Boîte 341 mL (12 oz)</p>	<p>JUS DE FRUITS ASSORTIS DEL MONTE</p> <p>99¢</p> <p>Paq. de 3 x 250 mL</p>	<p>MÉLANGE À GÂTEAU SNACKIN' BETTY CROCKER</p> <p>1,09</p> <p>Boîte 400 g</p>			
<p>CHAMPIGNONS MORCEAUX ET PIEDS SUCCESS</p> <p>69¢</p> <p>Boîte 284 mL (10 oz)</p>	<p>FROMAGE BRICK OU MOZZARELLA SCHNEIDERS</p> <p>2,39</p> <p>Paq. 375 g</p>	<p>ASSOULPISSANT TEXTILE DOWNY</p> <p>3,48</p> <p>Cont 3 L</p>			
<p>DINER MACARONI AU FROMAGE CATELLI</p> <p>2/89¢</p> <p>Boîtes 225 g</p>	<p>MARGARINE FLEISCHMANN</p> <p>2,19</p> <p>Paq. 907 g (2 lb)</p>	<p>POUDRE POUR GELÉE JELL-O</p> <p>2/75¢</p> <p>Boîtes 85 g (3 oz)</p>	<p>PÂTE DE TOMATES CATELLI</p> <p>2/89¢</p> <p>Boîtes 156 mL (5.5 oz)</p>	<p>CHOCOLAT INSTANTANÉ NESTLÉ QUIK</p> <p>2,99</p> <p>Boîte 1 kg</p>	<p>NOURRITURE POUR CHATS 9-LIVES</p> <p>3/89¢</p> <p>Boîtes 170 g (6 oz)</p>
<p>LES POÊLONS CHEFBOY ET LES USTENSILES DE CUISINE FINLANDIA</p> <p>Voyez les offres spéciales de cette promotion de poêlons et ustensiles chez votre marchand IGA.</p> <p>Vous pouvez vous les procurer à prix super-réduits, jusqu'à épuisement des stocks.</p>		<p>CAFÉ INSTANTANÉ NESCAFÉ</p> <p>5,29</p> <p>Pot 263 g (10 oz)</p>	<p>FROMAGE TRANCHE 16 TRANCHES SINGLES KRAFT</p> <p>2,49</p> <p>Paq. 500 g</p>	<p>Participez à la classique MASKI COURONS</p> <p>le 12 juin 1983 à St-Gabriel-de-Brandon</p>	
<p>PIZZA SURGÉLÉE LÉGER DÉLICE McCAIN DE LUXE (383 g) PEPPERONI (375 g) Format</p> <p>2,49</p>		<p>BISCUITS VIAU SANDWICH À LA GELÉE COCO GELÉE</p> <p>1,38</p> <p>Cello 400 g</p>	<p>CRISTAUX DE SAVEUR À L'ORANGE TANG</p> <p>1,49</p> <p>Paq. de 4 x 92 g</p>	<p>DÉTERGENT LIQUIDE SUNLIGHT</p> <p>2,15</p> <p>Bout. 1 L</p>	

Boniprix



marque de certification d'IGA Canada Itée

Prix en vigueur jusqu'au samedi 11 juin 1983. Nous nous réservons le droit de limiter les quantités. Le texte prévaut sur la photo lorsque celle-ci ne correspond pas à la description du produit annoncé.



BIFTECK DE RONDE
DESOSÉE, TRANCHE COMPLÈTE
OU RÔTI D'EXTÉRIEUR DE GROUPE
BOEUF CATÉGORIE CANADA "A"

4,14 s/kg
1,88 s/lb



BIFTECK DE SURLONGE
BOEUF CATÉGORIE CANADA "A"

6,57 s/kg
2,98 s/lb



RÔTI DE POINTE DE SURLONGE
BOEUF CATÉGORIE CANADA "A"

6,35 s/kg
2,88 s/lb

BIFTECK DE POINTE DE SURLONGE
BOEUF CATÉGORIE CANADA "A"

6,35 s/kg
2,88 s/lb

BIFTECK OU RÔTI D'ALOYAU
BOEUF CATÉGORIE CANADA "A"

8,77 s/kg
3,98 s/lb

BIFTECK D'INTÉRIEUR DE RONDE
BOEUF CATÉGORIE CANADA "A"

5,47 s/kg
2,48 s/lb

BOEUF HACHÉ MI-MAIGRE

4,59 s/kg
2,08 s/lb

BIFTECK DE HAUT DE SURLONGE
DESOSÉ
BOEUF CATÉGORIE CANADA "A"

10,98 s/kg
4,98 s/lb

BOEUF À RAGOÛT
DESOSÉ
BOEUF CATÉGORIE CANADA "A"

5,25 s/kg
2,38 s/lb

SOC DE PORC FUMÉ, DESOSÉ LAFLEUR

4,37 s/kg
1,98 s/lb

DEMI JAMBON
DESOSÉ
PRÊT-À-MANGER
LA VARENNE

9,66 s/kg
4,38 s/lb

ÉPAULE DE PORC FUMÉE
GENRE PICNIC
TAILLEFER

2,60 s/kg
1,18 s/lb

SAUCISSES FUMÉES IGA

1,28 Paq. 454 g (16 oz)

VIANDES CUITES TRANCHEES HYGRADE
PAIN DE VIANDE SIMILI POULET, SAUCISSON DE BOLOGNE, VIANDE & OLIVES, MACARONI & FROMAGE

98c Paq. 175 g

BACON SANS COUENNE MAPLE LEAF

1,79 Paq. 500 g
PRIX ANNONCÉ: 2,19
-BON DE RÉDUCTION: 40c

AVEC CE BON DE RÉDUCTION

FRUITS ET LÉGUMES

Suite à des délais de livraison ou aux variations climatiques de certaines régions, des difficultés d'approvisionnement en fruits et légumes peuvent survenir. Si cette situation devait se produire, votre marchand IGA veillerait à ce que chacun de ses clients soit entièrement satisfait.

RAISINS VERTS PERLETT PRODUIT DU MEXIQUE NOUVELLE RÉCOLTE	3,51 s/kg 1,59 s/lb	CHAMPIGNONS BLANCS TERRA PRODUIT DU CANADA Panier 568 mL (1 chop.)	1,29
MAÏS EN ÉPI PRODUIT DE LA FLORIDE CANADA NO 1	5/1,09	MELON HONEYDEW (MELON DE MIEL) PRODUIT DU TEXAS GROSSEUR 10	99c CH.
		POMMES SPARTAN PRODUIT DE COLOMBIE-BRITANNIQUE CANADA EXTRA DE FANTAISIE	1,59 Sac 1,36 kg (3 lb)
		CAROTTES PRODUIT DES ÉTATS-UNIS CANADA NO 1	59c Sac 907 g (2 lb)
		MANGUES PRODUIT DE LA FLORIDE GROSSEUR 14	99c CH.

Consultez notre cahier publicitaire de 24 pages débordantes de superbaunes... et de PRIX-RIPOSTE. (Si vous ne l'avez pas reçu, demandez-en un à votre marchand IGA)

Tous les supermarchés IGA de la région au Québec vous offrent un service de livraison... Profitez-en!
2480, chemin Ste-Foy; 378, rue Racine, Loretteville; 1580, St-Louis, Sillery, Qué.; 3100, Laforest, Ste-Foy; 6331, rue Principale, Ste-Croix; 50, rue Principale, St-Anselme; 225, Notre-Dame, Donnacona; 135, Des Chênes ouest, Québec; 170, route 138, Neuville; 885, av. Royale, Beauport; 335, boul. Wilfrid-Hamel, Ville Vanier; 3264, chemin Ste-Foy, Ste-Foy.



ÉCONOMISEZ 40c
Économisez 40c à l'achat d'un paquet de 500 g de bacon sans couenne MAPLE LEAF.

Ce bon de réduction est valide dans tous les supermarchés IGA jusqu'au samedi 11 juin 1983, seulement. Limite: un bon de réduction par achat.



POUR VOUS FAIRE PLAISIR

Construction: autres mesures étudiées

MONCTON, Nouveau-Brunswick (PC) — M. Roméo Leblanc, ministre fédéral des Travaux publics et de l'Habitat, a dit hier

que divers programmes étaient étudiés pour éviter un ralentissement prononcé dans la construction d'unités de logement.

La construction de HLM pour personnes âgées ou à faible revenu sur des terrains appartenant au gouvernement fédéral ain-

si qu'un nouveau type de police d'assurance sur les hypothèques sont au nombre des mesures étudiées, a dit M. Leblanc.

Le ministre a précisé que la police d'assurance envisagée permettrait à un propriétaire, en échange

d'une prime nominale, d'être à l'abri d'une hausse de ses paiements au moment du renouvellement de l'hypothèque.

M. Leblanc a dit que la relance dans l'industrie de la construction allait probablement prendre fin

dans trois mois lorsque les effets des subventions gouvernementales se seront dissipés.

Devant les membres de la Fédération canadienne des municipalités, réunis pour leur congrès annuel, il a dit que les problèmes

qui avaient touché cette industrie en 1982 existaient encore et que des programmes gouvernementaux devaient être institués pour éviter un ralentissement trop prononcé.

Le cas de Québec
Le ministre de M.

Leblanc a la responsabilité des terrains appartenant au gouvernement fédéral, comme ceux de la Défense nationale, par exemple. Le ministre a aussi déploré que des terrains appartenant à des municipalités soient souvent inutilisés. Il a dit qu'il était intéressé par le cas de la ville de Québec qui cède pour \$1

certaines de ses terrains à des regroupements sans but lucratif de

gens âgés.

M. Leblanc a dit que grâce aux subventions gouvernementales, le nombre de mises en chantier durant le mois de mai avait été de plus de 20,000 unités. Toutefois, il croit que le nombre réel de mises en chantier pour l'année ne dépassera pas 160,000.

L'année dernière, 125,000 unités de logement avaient été construites au pays.

AVIS PUBLIC

ELECTION DE COMMISSAIRES SCOLAIRES COMMISSION SCOLAIRE GREATER QUEBEC

Conformément à l'article 117 de la loi publique sur l'Éducation, le tableau suivant démontre les noms et occupations des candidats au poste de commissaire scolaire à la Commission scolaire Greater Québec.

Vous remarquerez que ce tableau indique aussi les adresses des bureaux de scrutin, lesquels seront ouverts de 9h00 à 19h00 le lundi 13 juin 1983 pour l'élection.

QUARTIER NO.	CANDIDATS			BUREAU DE SCRUTIN	
	NOM	PRENOM	OCCUPATION	MUNICIPALITE	ADRESSE
2	Cornforth	Denzil	Papetier	No-1	L'Église Anglicane
					Loretteville
					Neufchâtel
					St-Emile
					Val St-Michel
				No-2	Le Centre de l'Éducation
					Beauport
					Courville
					Giffard
					Lac-Beauport
					Notre-Dame-des-Laurentides
					Stoneham

Fait à Sillery, Québec, ce 8e jour de juin 1983

William Pennefather
Directeur général

PROVINCE DE QUEBEC LA COMMISSION SCOLAIRE LAURE-CONAN LA MALBAIE

Je, soussigné, Bernard Giroux, président d'élection pour la Commission Scolaire Laure-Conan de La Malbaie, certifie sous mon serment d'office que, le sixième jour de juin 1983, je me suis rendu à l'école Félix-Antoine-Savard de La Malbaie, de midi à deux heures de l'après-midi, pour la mise en nomination de candidats à la charge de commissaire d'écoles pour les Quartiers numéros 2, 6, 10 et 12.

Après avoir donné lecture de l'avis de l'élection, les candidats suivants ont été mis en nomination:

QUARTIER NO.	NOM & PRENOM	PROFESSION	ADRESSE
2	Marier, Joseph-Élie	propriétaire de camping	449, St-Laurent, St-Siméon
6	Mme Gaudreault, Jeannine T.	ménagère	16, rue Des Erables, Clermont
6	Mme Pilote, Diane J.	Femme au foyer	3, Horizon, Clermont
10	M. Belley, André	Technicien, Travaux publics	11, Belleville, La Malbaie
12	Mme Maltais, Mireille B.	Ménagère	Pointe-au-Pic

ADVENANT deux heures de l'après-midi, vu qu'il n'y a qu'un(e) candidat(e) de mis(e) en nomination, je proclame élu(e) par acclamation:

QUARTIER NO.	NOM & PRENOM DU/DE LA COMMISSAIRE ELU(E)	ADRESSE
2	Marier, Joseph-Élie	449, St-Laurent, St-Siméon
10	M. Belley, André	11, Belleville, La Malbaie
12	Mme Maltais, Mireille B.	Pointe-au-Pic

ET AYANT: 2 candidats(es) de mis(es) en nomination pour le quartier no 6 je vous donne avis que je tiendrai 2 bureaux de votation, lundi, le treizième jour du mois de juin 1983, de neuf heures de l'avant-midi jusqu'à sept heures de l'après-midi, pour recevoir les votes des électeurs dans la présente élection. Ces 2 bureaux de votation seront situés à l'école Laure-Gaudreault de Clermont.

DONNE A LA MALBAIE, ce sixième jour de juin 1983.

Bernard Giroux, président d'élection

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
No 500-02-021859-827

COUR PROVINCIALE
MUSSENS
EQUIPMENT LTEE

Demanderesse

ADMIRAL DU
CANADA LTEE

Demanderesse

La Cour ordonne à la défenderesse, ADMIRAL DU CANADA LTEE, de comparaître dans un délai de trente (30) jours suivant la publication du présent bref d'assignation.

Prenez avis qu'une copie du bref d'assignation a été déposée à votre intention au Greffier adjoint du district de Montréal.

Vous êtes de plus avisée qu'à défaut par vous de signifier ou de déposer votre comparution ou votre contestation dans les délais prévus, la demanderesse pourra obtenir contre vous un jugement par défaut.

Montréal, le 30 mai 1983.

DOMINIQUE
DIBERNARDO, P.A.

Mes RAPPAPORT,
WHELAN, BESSNER,
FELDMAN & ROSS
1080 Beaver Hall Hill
Suite 1800
Montréal, Qué.
H2Z 1G3

L'automobile responsable de 35% de la pollution atmosphérique

par Raymond GAGNE

La pollution atmosphérique est un problème sérieux qu'il faut résorber selon Environnement Canada et tous les organismes qui participent à la Semaine canadienne de l'environnement en cours depuis dimanche et qui se terminera le 11 juin.

Cette période sert, cette année, à sensibiliser la population canadienne aux problèmes qui découlent de la pollution de l'air, en particulier, celle qui produit les précipitations acides et celle qui émane du fonctionnement des automobiles.

Dans le Québec, de nombreuses manifestations ont été organisées tant à Montréal qu'à Québec, Trois-Rivières, Sherbrooke, Hull, etc.

Sous le thème "L'environnement, je prends ça à coeur", Environnement Canada et le comité organisateur invitent les Canadiens à en connaître davantage sur les grands problèmes de l'air.

Ils rappellent, entre autres choses, aux citoyens que l'automobile est responsable de 35 pour 100 de toute la pollution de l'air.

Ils mettent l'emphase sur le caractère hautement toxique du plomb tant pour l'homme que pour l'environnement. Au Canada, les émissions de plomb dans l'air se situent entre 6,000 et 8,000 tonnes annuellement. Les autorités s'inquiètent du fait qu'elles ont tendance à s'accroître.

On constate, par exemple, que l'utilisation de convertisseurs catalytiques, sur les voitures, ne s'est pas généralisée. Davantage, les constructeurs d'automobiles semblent vouloir plutôt s'orienter vers la fabrication de voitures qui fonctionnent avec de l'essence contenant du plomb. Il y a aussi les automobilistes qui n'hésitent pas à rendre leur convertisseur inopérant et d'autres qui, sans y prendre garde, utilisent du carburant inapproprié.

S'il faut ajouter à ces faits celui de l'augmentation graduelle de la teneur moyenne en plomb de l'essence, au cours des 12 derniers mois, qui est passée de 0,44 gramme par litre à 0,58 gramme par litre, il y a lieu de craindre, comme le pense Environnement Canada, que les émissions de plomb dans l'air pourraient commencer à augmenter de nouveau au Canada.

Comme résultat d'une étude détaillée réalisée par le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, il y a lieu de conclure, dit Environnement Canada, que "les concentrations de plomb dans l'atmosphère pourraient et devraient être réduites considérablement par l'élimination totale ou partielle du plomb dans l'essence".

l'environnement

par Raymond GAGNE



Premier Stablex inauguré hier

Le premier centre de traitement et de recyclage des résidus industriels inorganiques (déchets toxiques) de Stablex, en Amérique du Nord, a été inauguré hier. Le ministre de l'Environnement du Québec, M. Adrien Ouellette, en a présidé la cérémonie d'ouverture et celle-ci a été suivie d'une visite de l'usine. Cette dernière comprend, en plus de la section réservée au traitement, un centre de recherche et un laboratoire. Stablex qui est situé à Blainville, près de Montréal, peut traiter 70,000 tonnes de résidus inorganiques par année.

Roberts à Québec

Le ministre fédéral de l'Environnement, M. John Roberts, présidera l'ouverture officielle de la conférence internationale sur les précipitations acides qui se tiendra à l'hôtel Holiday Inn de Sainte-Foy du 14 au 17 juin. Cette conférence est organisée conjointement par le service canadien des forêts d'Environnement Canada et le département de l'Agriculture des États-Unis.

Touche et découvre

Le Jardin zoologique de Québec reprend encore cette année l'activité spéciale offerte aux personnes handicapées visuellement. Le programme "Touche et découvre" mis sur pied il y a trois ans avec la collaboration de l'Institut national canadien pour les aveugles, permet aux personnes atteintes de cécité de faire la connaissance des animaux domestiques avec l'aide de moniteurs compétents. Le programme est offert du lundi au vendredi à la petite ferme du jardin et les visites sont gratuites. Il faut réserver en téléphonant au numéro de téléphone suivant: (418) 622-0312.



Solde

d'ordinateurs couleur

rabais
\$ 227
jusqu'à

*basé sur le prix de détail courant



16 K Standard BASIC
\$ 349.00
26-3004 449.00

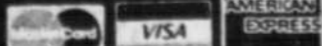
16 K Étendu BASIC
\$ 499.00
26-3002 599.00

32 K Étendu BASIC
\$ 649.00
26-3003 799.00

BONI!

La réclame "ordinateur couleur TRS-80" comprend une paire de bâtons de commandes, un jeu Super-évasion et jusqu'à \$150 d'épargnes.

Consultez les pages blanches pour le magasin Radio Shack le plus près.



Toronto, prochaine étape de Morgentaler

TORONTO (PC, UPC) — Le Dr Henry Morgentaler a dit hier qu'il avait l'intention d'ouvrir une clinique d'avortement à Toronto le 15 juin.

Le médecin a donné le signal de départ, par la même occasion, à une campagne de souscription destinée à la lutte judiciaire déjà prévue autour de cette clinique.

Le Dr Morgentaler a exprimé l'espoir de n'être pas victime d'une descente de police, comme la chose s'est produite, la semaine dernière, à sa clinique d'avortement de Winnipeg.

Ces descentes, "non civilisées" ne sont pas

nécessaires, a noté le médecin, car le personnel est prêt à admettre "avec fierté" qu'il pratique des avortements. La clinique a été ouverte lundi.

Le procureur général du Manitoba, M. Roland Penner, doit recevoir aujourd'hui le rapport préparé par les enquêteurs relativement à cette descente.

Mme Judy Rebbick, de la Coalition pour les cliniques d'avortement, a dit espérer recueillir \$250.000 pour la bataille judiciaire qui ne va pas tarder, soit le double de ce qu'a recueilli M. Joe Borowski pour contester la loi de l'avortement, le mois dernier à Regina.

En vertu du code pénal, les avortements ne peuvent être pratiqués que dans un hôpital approuvé, avec l'autorisation d'un comité de médecins qui jugent la santé mentale ou physique de la mère en danger.

Quant à M. Borowski, il a dit hier que son groupe de militants établirait une ligne de piquetage devant toute clinique d'avortement du médecin. "La meilleure façon de combattre Morgentaler est d'attirer les médias sur les lieux. Ses clientes n'aiment pas la publicité", a-t-il dit.

MacGuigan prié de consulter la Cour suprême

TORONTO (PC) — La Cour suprême du Canada devrait décider si nos lois sur l'avortement sont constitutionnelles ou non, a déclaré l'Association canadienne des libertés civiles dans une lettre au ministre de la Justice, M. Mark MacGuigan.

L'association a demandé à M. MacGuigan de prier la cour de se prononcer sur la constitutionnalité des lois après avoir entendu un vaste éventail de points de vue.

La lettre, signée par le président du comité directeur, M. Kenneth Swan, et par le conseiller général, M. Alan Borovoy, exprime une certaine inquiétude quant à un procès sur

l'avortement qui s'est déroulé dernièrement à Regina.

AVIS

Le Directeur général des élections donne l'avis suivant conformément à la Loi régissant le financement des partis politiques (L.R.Q. chapitre F-2).

Autorisation d'une association de comté (art. 43 et 53)			
Circonscription électorale	Nom et adresse de l'association	Adresse où se trouvent les livres et comptes	Nom et adresse du représentant officiel
Charlebourg	CONSEIL U.N. DE CHARLESBOURG	3055, boul. du Jardin Charlesbourg G1G 3Y6	Fernand Caron 3055, boul. du Jardin Charlesbourg G1G 3Y6

Le Directeur général des élections du Québec
Pierre-F. Côté, C.R.
Montréal, le 30 mai 1983
Pour plus de renseignements, composez: (514) 873-7131 ou, sans frais, 1-800-361-6017.

LE SOLEIL
UNE BONNE LECTURE QUOTIDIENNE POUR TOUS...
ABONNEZ-VOUS!
647-3333

APPEL D'OFFRES NO 128 PROJET NO 480 AVIS DE SOUMISSIONS PUBLIQUES DE LA COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE CHAUVEAU

LA COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE CHAUVEAU recevra des soumissions cachetées pour le transport des personnes désignées par les commissions scolaires et institutions d'enseignement suivantes:
Commission scolaire Ancienne-Lorette
Commission scolaire La Jeune-Lorette
Commission scolaire Montcalm
Ecole secondaire Mont St-Sacrement
Collège de Champigny
Pensionnat des Ursulines
Commission scolaire régionale Chauveau
et les institutions d'enseignement sises à l'extérieur du territoire.

Les contrats, à être conclus entre la Commission Scolaire Régionale Chauveau et les transporteurs, seront d'une durée de 3 ans selon les exigences du devis de soumissions, soit:
un contrat de trois ans pour les années 1983-1984, 1984-1985, 1985-1986.
L'organisateur de ce transport requiert 58 véhicules de type autobus et minibus qui opéreront à:
Lorette
Loretteville
Québec (quartier Duberger)
Québec (quartier Les Saules)
Québec (quartier Neufchâtel)
Saint-Emile
Sainte-Foy (quartier Laurentien)
Saint-Gabriel de Valcartier
Shannon
Val-Bélair

Le territoire où sera effectué le transport.
Un montant de 50.000\$ non remboursable est requis pour l'obtention du devis de transport et des autres documents que les transporteurs pourront se procurer à compter du 9 juin 1983 en s'adressant au:

Service de l'approvisionnement
Commission scolaire régionale Chauveau
1, avenue Chauveau
QUÉBEC (Neufchâtel)

de 8.30 heures à 16.00 heures.
Le soumissionnaire doit fournir un chèque visé ou un cautionnement de soumissions lequel doit être équivalent à 10% du prix de la soumission pour la première année de transport.

La clôture de soumissions est fixée à 9.00 heures, le 27 juin 1983, au:

Centre administratif
Commission scolaire régionale Chauveau
1, avenue Chauveau
QUÉBEC (Neufchâtel)

pour y être ouvertes publiquement, à la même heure et au même endroit.

La Commission scolaire régionale Chauveau ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues.

Charles-Henri Paquin
directeur général

Travaux publics Public Works Canada Canada

APPEL D'OFFRES

DES SOUMISSIONS CACHETÉES, visant les entreprises ou services énumérés ci-après adressées à l'Administrateur finances et administration, Travaux publics-Canada, 901, Cap-Diamant, chambre 266, 2e étage, Gare maritime Champlain, Anse-au-Foulin, QUÉBEC, P.Q., G1K 4K1 et portant sur l'enveloppe la désignation et le numéro de l'entreprise, seront reçues jusqu'à 15 heures, à la date limite déterminée. On peut se procurer les documents de soumission par l'entremise du bureau de distribution des plans, à l'adresse ci-dessus. (Téléphone 694-3142) sur versement du dépôt exigible.

ENTREPRISES

Appel d'Offres 83Q-071P — Réparations de la toiture - Phase II - Immeuble du Gouvernement du Canada - ARVIDA, comté Jonquière, Que.

On peut aussi consulter les plans et devis aux bureaux des Associations des Constructeurs de Québec et Jonquière (secteur Arvida) au bureau de L'ACPHQ de Québec et Chicoutimi et au bureau de poste de Arvida, Que.

Date limite: le mercredi 29 juin 1983
Dépôt: \$25

INSTRUCTIONS

Le dépôt afferent aux plans et devis doit être établi à l'ordre du Receveur général du Canada, il sera remboursé sur retour des documents en bon état dans le mois qui suivra le jour de l'ouverture des soumissions.

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Canada

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU CANADA (VIEUX-PORT DE QUÉBEC) INC.

APPEL D'OFFRES

DES SOUMISSIONS CACHETÉES, visant les entreprises ou services énumérés ci-après, adressées au DIRECTEUR DES FINANCES ET ADMINISTRATION, LE VIEUX-PORT DE QUÉBEC, 36 1/2, RUE ST-PIERRE, C.P. 95, STATION "B", QUÉBEC (QUÉBEC), G1K 7A1 et portant sur l'enveloppe la désignation et le numéro de l'entreprise, seront reçues jusqu'à 15h00 à la date limite déterminée. On peut se procurer les documents de soumission à l'adresse ci-dessus du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00.

ENTREPRISE
PROJET NO: 02622
GARDE-CORPS
ECLUSE BASSIN LOUISE

Ce projet comprend la fabrication, la fourniture et pose de garde-corps en métal pour l'écluse du Bassin Louise.

DATE LIMITE: 29 juin 1983
FRAIS: 50\$ (non remboursable)

INSTRUCTIONS
Les documents de soumission seront disponibles au bureau de la Société à compter de mardi 14 juin 1983.

Les frais afferents aux plans et devis doivent être établis à l'ordre de la Société immobilière du Canada (Vieux-Port de Québec) Inc. La Société ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.



Canada

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU CANADA (VIEUX-PORT DE QUÉBEC) INC.

APPEL D'OFFRES

DES SOUMISSIONS CACHETÉES, visant les entreprises ou services énumérés ci-après, adressées au DIRECTEUR DES FINANCES ET ADMINISTRATION, LE VIEUX-PORT DE QUÉBEC, 36 1/2, RUE ST-PIERRE, C.P. 95, STATION "B", QUÉBEC (QUÉBEC), G1K 7A1 et portant sur l'enveloppe la désignation et le numéro de l'entreprise, seront reçues jusqu'à 15h00 à la date limite déterminée. On peut se procurer les documents de soumission à l'adresse ci-dessus du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00.

ENTREPRISE
PROJET NO: 02422
MARINA DU VIEUX-PORT DE QUÉBEC (PONTONS ET ÉQUIPEMENTS)

Ce projet consiste à la fourniture et l'installation de pontons et des équipements (eau, électricité, essence, égout) requis pour le Port de plaisance du Vieux-Port de Québec.

DATE LIMITE: 29 juin 1983
FRAIS: 100.00\$ (non remboursable)

INSTRUCTIONS
Les documents de soumission seront disponibles le 14 juin 1983 au bureau de la Société.

Les frais afferents aux plans et devis doivent être établis à l'ordre de la Société immobilière du Canada (Vieux-Port de Québec) Inc. La Société ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.



Canada

JUSQU'À 25%* DE RABAIS

RECHERCHEZ LES PETITS ÉCLATS DE SOLEIL ROUGES DANS LE CATALOGUE!

A. Nouveau Barbecue-chariot de luxe.
deux brûleurs en acier inoxydable, 22.000/44.000 BTU total, à tres grande surface de cuisson. Etait: \$419.99. 876-706
Gaz vendu séparément.

\$356⁹⁹

Maint: **A**

B. Ordinateur domestique Atari 400.
Grande mémoire 16K. Clavier sensible au toucher, nombres auxiliaires ajoutables. Etait: \$379.99. 729-673

GRATUIT à l'achat de l'ordinateur Atari 400!
Un appareil d'enregistrement de programme valant normalement \$139.99.

\$322⁹⁹

Maint: **B**

C. Gant intermédiaire de voltigeur Rawlings.
Cuir de bouvelet noir. Forme profilée avec gansse réglable pour doigt. Poche profonde. Lacey cuir vert. Signe Reggie Jackson. Etait: \$29.99. 693-622

\$25⁴⁹

Maint: **C**

D. Huile à moteur Super Blend Quaker State 10W/30.
Etait: \$1.69. 461-210

\$1⁴³

Maint: **D**

E. Lit de camp à ressorts de tension.
Tres solide toile avec imprimés variés. Se replie à plat. 26 x 74" environ. Etait: \$17.77. 780-809

\$15¹⁰

Maint: **E**

F. Deux vases grecque.
Plastique épais. Intérieur/extérieur. 15 x 13 1/2". Etait: \$9.99. 793-166

\$7⁴⁹ (les deux)

Maint: **F**

G. Parasol nylon de plage, de 6'.
Monture emailée. Fourreau de transport fourni. Etait: \$29.99. 817-973

\$22⁴⁹

Maint: **G**

H. Nécessaire de rechange en séquoia teinté.
Facile et rapide à installer. A l'épreuve des intempéries. Etait: \$6.49. 923-375

\$4⁸⁶

Maint: **H**

Recherchez les petits éclats de soleil rouges dans le catalogue et profitez des rabais allant jusqu'à 25% sur une multitude d'articles tels: outils de jardin, accessoires, horloges, barbecues, jouets et plus.

Bien de la qualité et plus de bons prix!

Distribution aux Consommateurs

Bien. Plus.

*Le solde se termine le 18 juin 1983. **Où jusqu'à épuisement des stocks.

VILLE DE QUÉBEC: Les Galeries de la Capitale • Les Galeries Charlesbourg • 1870, rue d'Estimauville & Ste-Anne • 345, rue Soumande • Place des Quatre Bourgeois • Place Laurier • Carrefour Charlesbourg • DRUMMONDVILLE: 400, boul. St-Joseph • LÉVIS: 82, route Kennedy • SEPT-ÎLES: Place des Cormiers.

CENTRE PHOTO

**POURQUOI ACHETER UN FILM ?
NOUS LE DONNONS...**

AVEC CHAQUE DEVELOPPEMENT-IMPRESSION DE FILM 110-24, 126-24, 135-24, OU 135-36 (procédé c-41) VOUS RECEVREZ GRATUITEMENT UN FILM 24 POSES DE MARQUE FUJI.

VALIDE JUSQU'AU 30 SEPTEMBRE 1983.
AVEC CE COUPON

EN VIGUEUR DU
8 au 18 JUIN.

*"Ça se passe
entre nous"*



FAMILI-PRIX

SPÉCIAUX

FÊTE DES PÈRES

FLAM-X
EXTINCTEUR PORTATIF
300 gr
9.99

POWERBEAM
DURABEAM
LANTERNE
chaque
9.99

PHILISHA
de PHILLIP
RASOIR DE LUXE
chaque
63.99

POLAROID ONE STEP
CAMERA
600
chaque
28.99

<p>COMBATTANT: CHEVEUX GRAS SHAMPOOING OU REVITALISANT 200 ml 1.99</p>	<p>BABY FRESH DÉBARBOUILLETES HUMIDES 40 1.89</p>	<p>COTTONELLE PAPIER HYGIÉNIQUE 8 roul. 2.79</p>	<p>COUCHES PAMPERS AVEC FRANCES PRE- MIERS-PAS EN 48 OU SUPER ABSOR. 60 9.89</p>	<p>SCOTTOWELS ESSUIE-TOUT 2 rcul. 1.19</p>	<p>RAID VAPORISATEUR POUR LE JARDIN OU LA MAISON 350 gr 4.39</p>	<p>BAND-AID PANSEMENTS RÉ- GULIERS 25 1.09</p>	<p>JOHNSON'S SHAMPOING POUR BÉBÉS 350 ml 2.79</p>
<p>BAND-AID ASSORTIS PANSEMENTS EN TISSUS ELASTIQUES 40 1.59</p>	<p>DURABEAM LAMPE PRÊTE À UTILISER chaque 2.19</p>	<p>JOHNSON'S HUILE POUR BÉBÉS 125 ml 1.59</p>	<p>POLAROID 600 FILM chaque 10.99</p>	<p>BAIN DE SOLEIL ANTOINE CRÈME EN 80 ml OU LAIT BRONZANT EN 150 ml OU LO- TION APRES SO- LEIL 170 ml 2.99</p>	<p>BIC RASOIR POUR HOMMES 7 1.09</p>	<p>ATRA OU TRAC II LAMES 5 1.77</p>	<p>COAST SAVON 4 pains 1.77</p>
<p>BAND-AID BANDE DE PANSE- MENTS EN TISSUS ELASTIQUES 6.5cm X 1 m. 1.99</p>	<p>JOHNSON & JOHNSON DIACHYLON DE PREMIERS SOINS EN RAYONNE 1.2cm X 9 m 1.99</p>	<p>NEET LOTION 100 ml OU CRÈME 50 ml 1.39</p>	<p>ARTÉCHOL COMPRIMÉS, FAVORISE LA SÉCRÉTION BILIAIRE 50 3.99</p>	<p>SCOPE RINCE-BOUCHE 1 litre 2.99</p>	<p>HEAD & SHOULDERS SHAMPOING RÉGULIER OU AVEC REVITA- LISANT 350 ml 2.99</p>	<p>DELUXE SHAMPOING 900 ml 1.19</p>	<p>SHICK ULTREX LAMES 5 1.44</p>
<p>ACCROCHE MOI SAVON LIQUIDE 350 ml 2.89</p>	<p>DURACELL PILES MN1500-2AA MN1400- 2D MN1300-2D 1604-9 VOLTS 2.59</p>	<p>COLGATE DENTIFRICE 100 ml 1.99</p>	<p>BRONZITAN HAWAII HUILE, LOTION OU BEURRE POUR BRONZER 220 ml 3.99</p>	<p>REACH BROSSE À DENTS RÉ- GULIÈRE OU À TÊTE ALLONGÉE 1.09</p>	<p>RAVE PERMANENTE recharge 4.29</p>		
<p>ULTRA BAN ANTISUDORIFIQUE À BILLE 2 x 50 ml 2.59</p>	<p>EUPHORIL COMPRIMÉS 100 6.99</p>	<p>SOFT & DRI ANTISUDORIFIQUE AÉROSOL 200 ml 2.37</p>	<p>BRUT 33 LOTION TOUT USAGE 200 ml 4.59</p>	<p>CAL-GEL CAPSULES 100 4.49</p>	<p>BODY ON TAP SHAMPOING 450 ml-22% boni 2.89</p>	<p>EASY RELEASE 2x3" COMPRIMÉS CHI- RURGICAUX 12 2.39</p>	<p>OLD SPICE LOTION APRES- RASAGE 125 ml 4.39</p>

PROCUREZ-VOUS CES SPÉCIAUX AUX ENDROITS SUIVANTS ...

- ALMA
- AMQUI
- ANCIENNE LORETTE
- BEAUCVILLE EST
- BEAUPORT
- BONAVENTURE
- CABANO
- CAP-ROUGE
- CAP-ST-IGNACE
- CARLETON
- CAUSAPSCAL
- CHANDLER
- CHARLESBOURG
- CHARY
- CHATEAU-RICHER
- CHICOUTIMI-NORD
- CLAIR
- CLERMONT
- COURVILLE
- DALHOUSIE
- DUBERGER
- EAST BROUGHTON

- 195, boul. Dequén
- 39, boul. St-Benoit
- 1415, Notre-Dame
- 660A, boul. Renaud
- 3073, avenue Royale
- Rue Port-Royal
- 105, rue Commerciale
- 1404, Place Blanche
- 42, des Pionniers est
- 894, boul. Perron
- 419, St-Jacques
- Cte Gaspe
- 5555, 3e Avenue
- 1750, Perigord
- 8500 N. Bourassa
- 5780, 1ère Avenue
- 819, 10e Rue
- 7790, boul. Ste-Anne
- 40, rue du Pont
- 215, rue Principale
- 84, rue Notre-Dame
- 10, rue Vachon
- 396, William Street
- 2100, Père-Léveillé
- 461, avenue St-Joseph

- GRANDE-RIVIERE
- HAVRE-ST-PIERRE
- HEBERTVILLE
- LAC-BEAUPORT
- LAC-ETCHEMIN
- LAC-MEGANTIC
- LA MALBAIE
- LA TUQUE
- LES ESCOUMINS
- LEVIS
- L'ISLETVILLE
- LORETTEVILLE
- MARIA
- MATANE
- MONTMAGNY
- NEUFCHATEL
- ORSAINVILLE
- PASPEBIAC
- PINTEINDRE
- PLESSISVILLE
- POHENGAMOOK
- PORT-ROUGE
- PORT-CARTIER

- Cte Gaspe
- 1139, rue Dulomier, C.P. 998
- 9, rue Commerciale
- Plaza Leb-J-Julien
- 249A, 2e Avenue
- Carrefour Lac-Mégantic
- Centre d'Achats Place Charlevoix
- 290, St-Joseph
- 105, St-Marcellin
- 20, St-Georges
- 192, 8e Avenue
- 175, Racine
- 555, boul. Perron
- Galerie du Vieux Port
- 496, rue St-Jérôme
- 93, St-Jean-Baptiste est
- 114, rue de la Fiare
- 243 De l'Orme
- 7010, boul. du Jardin
- 29, boul. Notre-Dame
- Plaza St-Louis
- Les Galeries de l'Érabie
- Carier Estcourt
- 241, Dupont ouest
- 8, Galeries des Iles

- PORTNEUF
- QUEBEC
- QUEBEC S
- QUEBEC
- RIMOUSKI
- RIVIERE-DU-LOUP
- SACRE-COEUR
- SQUATTECK
- ST-ALEXANDRE
- ST-ANNE PERADE
- ST-AMBROISE
- ST-ANSELME
- ST-BASILE
- ST-CHARLES
- ST-GAMIER
- ST-ETIENNE LAUZON
- ST-FOY
- ST-GEORGES

- 198, 1ère Avenue
- 2504, rue Mauffis
- 605 St-Joseph est
- 2126, boul. Ste-Anne
- Face au centre Durocher
- 1700, 1ère Avenue
- Plaza Arthur-Buis
- 161, Rouleau
- 240, Lafontaine
- 664, St-Germain ouest
- Cte Temiscouata
- Cte Rivière-du-Loup
- 341, Lansudière
- 213, Simard
- 18, boul. Bégin
- 37, rue Garnier
- Cte Bellechasse
- 104, boul. Metivier
- 1007, route Lagueux
- 3400, Quatre-Bourgeois
- 2500, Quatre-Bourgeois
- 2700, Laurier
- Carrefour St-Georges
- 8595, boul. Lacroix

- ST-HONORE DU BUC
- ST-HUBERT
- ST-ISIDORE
- ST-JOSEPH BEAUCE
- ST-JEAN-CHRYSOSTOME
- ST-JEAN-DE-DIEU
- ST-JEAN-PORT-JOLI
- ST-MARC-DES-CARRIERES
- ST-MARIE BEAUCE
- ST-CYPRIEN
- ST-PAMPHILE
- ST-PASCAL
- STE-PERPETUE
- ST-REDEMPTEUR
- ST-VICTOR DE BEAUCE
- STE-CLAIRE (DORCHESTER)
- SAYABEC
- SILLERY
- THETFORD-MINES
- TRING-JONCTION BEAUCE
- VILLE DE LA BAIE

- 3600 Martel
- Cte Rivière-du-Loup
- Cte Dorchester
- 839, Ste-Thérèse
- Carrefour St-Jean
- Carrefour St-Jean
- Cte Rivière-du-Loup
- 51, avenue Gaspé
- 316, rue du Collège
- 165, Notre-Dame
- Cte Rivière-du-Loup
- Cte L'Islet
- Cte Kamouraska
- 374, rue Principale
- 1310, 1ère Avenue
- Place St-Redempteur
- Place Doyon
- 90, Boul. Bégin
- 53, rue de l'Église
- 1761, rue Sheppard
- 130, 1ère Rue ouest
- 63, rue Notre-Dame Sud
- 104, rue Commerciale
- 291, rue Bagot